

L'enseignement Français à l'étranger ne peut pas et n'en peut plus....

L'enseignement Français à l'étranger ne peut pas se limiter à une démarche néo-coloniale, dont l'unique but serait de favoriser les échanges commerciaux et de créer une oligarchie formatée à notre façon de penser. Une telle dérive, serait contraire aux valeurs intrinsèques affichées par les pouvoirs politiques au moment de la création de l'AEFE.

Suite à tous ces constats, nous appelons tous les personnels du réseau, à mettre en place des stratégies de résistance contre de telles dérives et à nous aider à porter, par tous les moyens dont on dispose (Organisations Syndicales, Associations des Français à l'étranger, élus, etc.) les revendications suivantes:

Non à la délocalisation d'une école marchande qui formerait à bas coût des futurs cadres internationaux et chasserait les jeunes issus des familles les plus modestes!

- Nous ne pouvons pas croire qu'en période de non renouvellement des départs à la retraite dans l'EN, les Rectorats aient des besoins urgents en termes d'enseignants, à moins que nos conditions de travail se soient tellement dégradées que l'Etat français ne soit plus en mesure d'assurer un recrutement. Si c'est le cas, Français, on vous ment!

- Le non renouvellement des contrats sous de tels prétextes peut surtout être l'occasion de renouveler le corps pédagogique, de "jeter" les enseignant-e-s les plus ancien-n-es et donc les plus coûteux-ses, ou celles et ceux qui n'auraient pas démontré assez de "loyauté" envers l'Agence et le MAE ou qui, de par leur expérience, sont conscients des dérives de l'institution dans le non respect des lois.

Une place pour tous, surtout les plus modestes

- La suppression des rares filières professionnelles qu'il reste, voies d'intégration et d'ascension sociale dans certains pays, revient à réduire indirectement l'aide extérieure aux pays en voie développement alors que dans ce domaine la France ne tient déjà pas ses engagements. La décision est plus que mal venue à une époque où les flux migratoires font vaciller les "démocraties" en Europe.

- Proposer des stratégies autres que l'augmentation des frais d'écolage qui contribue à une sélection des élèves par l'argent et éloigne de nos structures celles et ceux qui en auraient le plus besoin.

- Une enquête indépendante pour connaître non pas combien coûtent les établissements Français à l'étranger, mais combien ils rapportent et surtout à qui.

Les entreprises délocalisées et les principaux bénéficiaires doivent contribuer au fonctionnement! Non aux établissements pour riches formés par du personnel en situation de précarité!

Nous sommes au service de l'Éducation, pas du capital! La vocation première de l'Éducation n'est pas la rentabilité!

Même travail, mêmes obligations, mêmes patrons: Mêmes droits!

Il est inadmissible que l'on considère des professionnels qui ont des responsabilités pédagogiques comme des membres d' une sous- caste!

- La prise en charge de salaires de l'ensemble du personnel en l' alignant sur les grilles appliquées en France. A ce salaire minimum, viendrait s'ajouter l'ISVL versée par l'AEFE afin de permettre des conditions d'exercice dignes et de maintenir le pouvoir d'achat.

- L'arrêt immédiat des pressions exercées sur les salariés dans le but de les obliger à assurer des heures supplémentaires non payées et le respect de nos statuts.

Le bénévolat, lorsqu'il devient obligatoire, c'est de l'esclavage. L'esclavage est condamné et condamnable en France comme dans de nombreux pays au monde!

- Le paiement systématique des heures réellement effectuées. Si les expatriés considèrent que cela fait partie de leurs obligations de contrat, il n'en est pas de même pour le personnel local et résident qui parfois vive dans des conditions précaires.
- La généralisation des droits de frais de voyage et de déménagement dont bénéficient les personnels expatriés aux personnels en contrat local ou résidents. En prenant la même configuration familiale, les émoluments d'un-e agrégé-e en contrat résident est inférieur de moitié à celui d'un-e secrétaire consulaire expatriée! Ne prendre en charge que les frais de mission des expatriés est donner davantage à celles et ceux qui en ont déjà beaucoup et creuse les inégalités sociales.

Le vrai modèle républicain de justice sociale c'est la redistribution et le partage selon les besoins de chacun!

Transparence

- Que les établissements fournissent à l'AEFE des informations, justes, sur les véritables conditions de vie et leur coût, l'hygiène, la santé, le salaire, les primes d'installation, les conditions climatiques et le contexte de travail afin que ces informations soient librement consultables par tou-te-s avant le dépôt de candidatures et que les salariés postulent en toute connaissance.
- Des définitions claires, précises, conformes aux lois en vigueur et présentées aux chefs d'établissement; du devoir de réserve, de loyauté mais aussi de grève, syndical, de retrait ou de communication dans des contextes locaux divers et spécifiques.

Connaître ses obligations mais aussi ses droits d'expression, d'engagement et/ou de mouvement avant l'acceptation du poste doit être un droit!

Une protection juridique et une couverture administrative

- Par l'application systématique du droit à la couverture juridique fonctionnelle en cas de conflit avec les usagers, la hiérarchie directe et/ou les autorités locales.
- L'ouverture de services consulaires pour accompagner et simplifier les démarches administratives des salariés en poste dans les pays d'implantation et/ ou le droit à s'absenter sans retrait de salaire ni récupération pour se mettre en règle vis à vis des autorités locales.
- La prise en charge, par le bureau des voyages de l'AEFE, des démarches administratives des personnels en Contrat Local ou Résidents comme cela se fait pour les personnels expatriés.

Il est anticonstitutionnel de devoir payer pour pouvoir travailler!

Un droit à la santé

- La reconnaissance de certaines maladies endémiques comme maladies professionnelles.
 - Une véritable médecine de prévention qui permette un accès adapté aux besoins et un suivi médical efficient.
 - L'intervention immédiate du poste diplomatique en cas de signalement de harcèlement ou de méthodes de gestion pathogènes. La simplification des procédures pour la reconnaissance du burn-out comme une maladie professionnelle, résultat des pressions de tout ordre exercées sur les salarié-e-s.
- [rouge]Il n'est pas normal de consacrer une partie de ses congés à se soigner pour pouvoir continuer à exercer![/rouge]

Respect de la liberté pédagogique et des conditions de délivrance de diplômes.

- Le droit à la liberté pédagogique telle qu'elle est définie par nos statuts. Les conseillers pédagogiques ne sont pas des supérieurs hiérarchiques. Ce statut n'existe pas! Non à la création d'une nouvelle hiérarchie intermédiaire!

- Le respect des heures légales d'enseignement dans toutes les filières avant délivrance de diplômes nationaux.

- Depuis près de 15 ans, toutes les réformes (depuis les entretiens administratifs, jusqu'à les EPI) ont été testées dans nos établissements d'exercice sous l'impulsion soit des chefs d'établissement, soit des collègues expatrié-e-s recruté-e-s sur des postes profilés. Toutes ces réformes demandent implication et augmentent considérablement la charge de travail.

Nous refusons d'être considérés comme des cobayes désignés d'office! Nous ne voulons plus ni nous épuiser inutilement, ni contribuer à l'adoption de certaines pratiques pédagogiques ou administratives que nous jugeons élitistes, inefficaces, pour le public et les salarié-e-s, dans les conditions d'exercice que connaissent nos camarades de la métropole!